



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles  
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles  
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

## Circulaire d'information n°8

### Session certificative n°1 (session de Noël)

Uccle, le 23 novembre 2017

Madame, Monsieur, Chers Responsables

A la veille de la session certificative n°1, nous vous rappelons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux examens.

#### **1. Examens :**

##### Pour les deuxième et troisième degrés,

- Examen hors session de religion le jeudi 7/12 en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> heures.
- Jeudi 7/12 : Fin des cours à 12h45.
- Les examens débuteront le vendredi 8/12 et se termineront le jeudi 14/12.

##### Pour les élèves de 2C et 2CS,

- Lundi 11 /12 : Fin des cours à 12h45.
- Les examens débuteront le mardi 12/12 et se termineront le vendredi 15/12.

**Chaque élève a reçu son horaire d'examen dans son journal de classe et il vous est demandé de le signer.**

Les épreuves certificatives écrites se dérouleront généralement de la manière suivante :

- Épreuve 1 : de 8h10 précises à 9h55.
- Récréation de 20 minutes.
- Épreuve 2 : de 10h15 à 12h45 au plus tard.

Pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage, un courrier complémentaire à cette circulaire décrira les modalités d'adaptation.

En règle générale, les cours sont suspendus l'après-midi durant la session d'examens.

Certaines épreuves pratiques ou examens oraux pourraient néanmoins se prolonger l'après-midi. Les horaires seront toujours communiqués aux élèves à l'avance.

Les élèves peuvent quitter l'Institut au plus tôt à 9h55.

S'ils ont deux examens, les élèves sont autorisés à quitter l'Institut à partir de 11h55 s'ils estiment avoir terminé. L'élève rentre alors directement à la maison pour préparer l'examen du lendemain. L'élève doit toujours avoir avec lui son agenda scolaire.

La ponctualité étant de rigueur, il est impératif d'arriver à l'heure pour les examens. Chaque élève veillera à prendre ses précautions. Un élève malade le jour d'une épreuve certificative doit prendre contact avec l'école et présenter un **certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le dernier jour de la session d'examen**. Dans la négative, l'élève obtient zéro pour l'examen concerné. Nous vous invitons à relire attentivement la partie concernant les épreuves certificatives du Règlement des études présent dans l'agenda scolaire.

### **Tricherie**

Toute tricherie ou tentative de tricherie constatée par le professeur de surveillance sera sanctionnée immédiatement par l'annulation de l'épreuve.

### **Comportement général**

Les élèves qui quittent le local d'épreuve et qui ont l'autorisation de quitter l'Institut **ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école** : ils sont priés de retourner directement chez eux.

Lors des examens oraux, **un seul** élève est en droit d'attendre dans le couloir. La présence des élèves à l'école se fera dans le respect de l'horaire de passage qui sera communiqué via le journal de classe.

Nous insistons pour que les élèves portent une **tenue conforme au règlement** de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur tenue vestimentaire pour les épreuves orales.

#### **2. Conseils de classe :**

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés : Du vendredi 15/12 au jeudi 21/12 inclus : suspension des cours pour l'organisation des conseils de classe.

Pour le 1<sup>er</sup> degré : Du lundi 18/12 au jeudi 21/12 inclus : suspension des cours pour l'organisation des conseils de classe.

#### **3. Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs :**

Le bulletin, qui comportera les résultats formatifs de la seconde période ainsi que les résultats des épreuves certificatives sera remis aux parents ou aux élèves majeurs le jeudi 21/12 de 15h à 19h30.

De plus, le vendredi 22/12 vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs de branche et de consulter les copies d'examens de 8h30 à 11h.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la réunion de parents, nous vous prions de compléter et de signer le talon en annexe de la présente.

*Lundi 8 janvier 2018 : reprise des cours selon l'horaire habituel.*

En vous souhaitant d'ores et déjà une excellente fin d'année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Responsables, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gaëlle Cario, directrice

Christine Delmelle, sous-directrice

Talon de réponse – réunion de parents du 21 décembre 2017

A remettre au titulaire le lundi 27 novembre.

Je soussigné(e) ..... parent, responsable

de.....

(Nom, prénom, classe de l'élève) :

1. Ai pris connaissance de la circulaire n°8
2. Viendrai chercher le bulletin le 21/12 et souhaite être reçu(e) par le titulaire vers :  
15h-15h30- 16h00- 16h30- 17h00- 17h30- 18h00- 18h30-19h-19h30
3. Souhaite aussi rencontrer les professeurs suivants le vendredi 22/12 (entre 8h30 et 11h):  
M/Mme.....Heure souhaitée :.....  
M/Mme.....Heure souhaitée :.....  
M/Mme.....Heure souhaitée :.....  
M/Mme.....Heure souhaitée :.....

Signature